

Présidence : Allemagne

963^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 9 décembre 2020 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 35

2. Présidente : Ambassadrice G. Braütigam
M. M. Bleinroth

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de la Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/109/20.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DANS LE CADRE DU CONCOURS DE DISSERTATION SUR LA MAITRISE DES ARMEMENTS CLASSIQUES ET LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ ORGANISÉ PAR L'OSCE ET L'IFSH (INSTITUT DE RECHERCHE SUR LA PAIX ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ)

Présidente, Secrétaire générale par intérim, M. C. Friesendorf, M. A. Zagorski, M. N. Sokov, M. M. Finaud, M. U. Kühn, M. B. Schaller, M^{me} N. Egel, M^{me} A. Prokhorova, États-Unis d'Amérique, Allemagne-Union européenne, Suisse

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DE LA GÉNÉRALE DE BRIGADE,
MAUREEN O'BRIEN, COMANDANTE ADJOINTE
DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE
D'OBSERVER LE DÉSENGAGEMENT, SUR DES
QUESTIONS LIÉES À LA RÉOLUTION 1325 DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Présidente, générale de brigade M. O'Brien (FSC.DEL/315/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Allemagne-Union européenne, Canada, Fédération de Russie (annexe 1), Royaume-Uni, Coordonnateur du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Albanie)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉBAT SUR LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE DE 2020
TENUE À TIRANA

Présidente, Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/324/20), Albanie (annexe 2), Suède (annexe 3), Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/317/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Suisse (FSC.DEL/318/20 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 4), Arménie, Azerbaïdjan, Turquie

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/319/20) (FSC.DEL/319/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/325/20), Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/323/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 5), Allemagne

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conduite de l'échange annuel d'informations militaires le 15 décembre 2020 par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE* : Président
- b) *Contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de l'OSCE pour les projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC) et au programme de sensibilisation au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Allemagne (annexe 6)
- c) *Lancement d'une initiative liée au mécanisme d'assistance au titre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC* : Autriche (annexe 7),

Présidente du Groupe informel des amis sur les ALPC et les SMC (Lettonie),
Monténégro

- d) *Activités relevant de la coopération militaire internationale* : Serbie
(annexe 8)

4. Prochaine séance :

Mercredi 16 décembre 2020, à 10 heures, par visioconférence



963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Nous remercions la générale de brigade Maureen O'Brien pour son intéressant rapport sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui est particulièrement opportun à l'occasion du 20^e anniversaire de ce texte.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité, des démarches communes ont été élaborées pour mettre en œuvre les documents sur les femmes, la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur quatre domaines : la prévention, la protection, la participation et la consolidation de la paix dans les situations de conflit armé. La participation directe des femmes, comme il nous en a été rendu compte aujourd'hui par un témoignage de première main, permet d'obtenir des résultats très concrets.

Nous regrettons donc beaucoup que cette année, le Conseil de sécurité des Nations Unies ne soit pas parvenu à adopter une résolution marquant ce 20^e anniversaire. Le projet présenté par la Présidence russe, outre qu'il aurait pu largement contribuer au renforcement et au développement de ce programme, était un document véritablement équilibré qui en reflétait tous les éléments clés. Cependant, un certain nombre de pays occidentaux ont empêché l'adoption du projet, et ce malgré le fait que l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 soit une prérogative de l'ONU.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1325 dans le contexte des travaux du FCS, il convient de souligner l'importance de donner aux femmes des chances égales de participer aux efforts dans le domaine de la sécurité politico-militaire. Cependant, le processus visant à assurer cette participation, par exemple, aux activités de projet sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles ou aux inspections au titre du Document de Vienne 2011 ou du Traité « Ciel ouvert », devrait tenir compte des besoins effectifs. Ce ne sont pas des quotas artificiels qui doivent primer mais les compétences professionnelles des femmes.

D'une manière générale, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, les travaux du FCS sur la résolution 1325 devraient être menés exclusivement dans les limites de son mandat. Nous partirons de ce principe dans le cadre de nos échanges futurs au sein du Forum.

Je vous remercie de votre attention. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.



963^e séance plénière
Journal n° 969 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,
Chère Gesa,

Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que votre équipe compétente et dévouée, pour le rôle moteur, l'engagement et le travail considérable accompli au cours du dernier trimestre. Travailler avec vous et votre équipe a été un privilège pour nous. Ce partenariat étroit a été l'une des conditions les plus importantes pour orienter efficacement les négociations précédant le Conseil ministériel de Tirana.

Je tiens également à remercier toutes les délégations qui ont participé de manière constructive au processus de rédaction des projets de textes destinés au Conseil ministériel, et qui ont travaillé aux côtés de l'Albanie et de l'Allemagne, jour après jour et semaine après semaine, dans le cadre d'un programme de négociations intense.

Chers collègues,

Soyons francs, lorsqu'il n'y a pas d'effort collectif, de compréhension mutuelle et globale et, surtout, de volonté politique, qui constituent le fondement de notre Organisation, aucun progrès ne peut être accompli vers un quelconque avantage commun.

Nous notons avec regret et déception qu'aucun consensus n'a pu être atteint sur l'un ou l'autre des trois projets de texte, malgré les efforts continus et courageux de la Présidence allemande du FCS, qui a intégré une vision et une approche pratiques pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du Forum.

Nous avons déjà dit à de nombreuses reprises que l'Albanie a soutenu fermement les efforts déployés par la Présidence allemande du FCS pour renforcer ses engagements en ce qui concerne :

- le Document de Vienne 2011 ;

- les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) ;
- la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Permettez-moi de faire part de quelques observations sur chacune des propositions soumises à l'examen du FCS :

Premièrement, il est regrettable qu'à l'occasion du trentième anniversaire du Document de Vienne, de ce document fondamental qui a contribué pendant des décennies à instaurer la confiance mutuelle entre les États participants, nous n'ayons pas pu parvenir à un consensus sur un projet de déclaration du Conseil ministériel.

L'Albanie réaffirme son attachement à la pleine mise en œuvre, dans la lettre et l'esprit, du Document de Vienne 2011 et reste déterminée à appuyer sa future modernisation, qui renforcerait encore ses fondements.

Deuxièmement, nous notons également avec regret que le projet de décision du Conseil ministériel sur le texte des ALPC et des SMC n'a pas fait l'objet d'un consensus malgré les efforts inlassables déployés par la Présidence du FCS jusqu'à la toute dernière minute. Toutefois, je suis convaincu qu'il s'agit là d'une véritable proposition historique qui continuera de servir d'inspiration pour les années à venir. En effet, la réduction de la menace posée par le trafic illicite et l'accumulation excessive d'ALPC et de munitions conventionnelles peut produire des avantages concrets pour la sécurité de chacun d'entre nous dans l'espace de l'OSCE.

L'Albanie a toujours attaché une grande importance à ce sujet et nous devrions tous être en mesure de convenir que la diffusion incontrôlée des ALPC a un impact dévastateur sur la vie quotidienne de nos citoyens et alimente le crime organisé et le terrorisme. Nous devrions nous rappeler que nous avons tous la responsabilité d'y remédier.

Troisièmement, à l'occasion du vingtième anniversaire de ce document historique, je voudrais également féliciter la Présidence allemande d'avoir présenté une vision concrète et pertinente d'un projet de décision du Conseil ministériel sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les domaines d'activité du FCS, qui va au-delà de la commémoration et présente des idées de fond pour insuffler un nouvel élan aux travaux du Forum.

Malheureusement, même après plusieurs modifications apportées au projet par la Présidence du FCS pour tenir compte des préoccupations des États participants, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus.

Madame la Présidente,

Nous avons pris note avec satisfaction de la déclaration commune sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a été présentée au Conseil ministériel et qui a recueilli l'appui crucial de 52 États participants. Ce document a envoyé un signal clair que le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité pour l'OSCE continue d'être important et pertinent.

En outre, la déclaration commune sur le trentième anniversaire du Document de Vienne, qui a été approuvée par 45 États participants, montre une tendance nette et croissante en faveur de la modernisation du Document de Vienne, qui ne doit pas être négligée.

Nous pensons que l'héritage important que vous avez laissé, notamment vous, Madame la Présidente, ainsi que la Présidence allemande du FCS, doit être mis à profit. Il permettra, en fin de compte, à obtenir un avantage collectif bénéficiant aux 57 États participants au sein du FCS.

Nous sommes convaincus qu'une telle coopération sert mieux les peuples de nos pays que les différences politiques.

Je vous remercie de votre attention.



963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Madame la Présidente,

La Suède souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne et souhaite faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, la Suède souhaite remercier l'Albanie d'avoir magistralement présidé l'OSCE et accueilli à Tirana cette fructueuse réunion du Conseil ministériel. En réunissant pour la toute première fois le Conseil ministériel sous forme virtuelle, l'Albanie a d'une certaine manière guidé l'OSCE vers l'avenir. En tant que Présidente entrante de l'OSCE, la Suède a beaucoup appris de cette expérience, dont elle tirera certainement profit lorsqu'elle prendra la présidence dans quelques semaines.

En ce qui concerne la première dimension et les textes politico-militaires, nous tenons également à remercier l'Allemagne des efforts considérables qu'elle a déployés afin de trouver les moyens d'avancer sur trois sujets très importants. Nous pensons qu'il aurait été très bénéfique pour les travaux futurs de l'OSCE de parvenir à un consensus sur ces textes. Nous regrettons que cela n'ait pas été possible.

Toutefois, nous considérons qu'il est très encourageant que, malgré les circonstances difficiles, les États participants aient approuvé à une majorité écrasante deux déclarations fortes, l'une sur le Document de Vienne et l'autre sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces deux sujets figureront certainement parmi les priorités suédoises en 2021.

Nous pensons également que le texte sur les armes légères et de petit calibre, qui a également bénéficié d'un large soutien en général, pourrait très bien être réactivé à une date ultérieure. À cet égard, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles figureront en haut de la liste des questions que la Suède abordera l'année prochaine.

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut en faire plus dans tous ces domaines et nous considérons donc que le travail qui a été effectué sur ces textes ainsi que les déclarations qui ont été faites par les délégations partageant les mêmes vues constituent des tremplins importants pour nos futurs efforts communs.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vous prie de bien vouloir joindre ma déclaration au journal de ce jour.



963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Permettez-moi de m'associer aux délégations qui ont remercié la Présidence allemande pour l'énorme quantité de travail qu'elle a accomplie en vue de préparer la contribution du Forum à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Tirana. Nous prenons note des talents diplomatiques de nos collègues allemands, de leur professionnalisme, de leur souplesse et de leur aptitude à exploiter toutes les possibilités de trouver des formulations de compromis.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'obtenir cette année des résultats tangibles pour ce qui est de l'élaboration de trois documents malgré tous les efforts des États participants au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Il va sans dire que, pour parvenir à un consensus, les positions de tous les États participants sans exception doivent être prises en considération. Il faut cependant faire preuve de réalisme politique. Dans les circonstances actuelles particulièrement difficiles, ce qui importe selon nous, c'est que les États participants aient été en mesure de préparer le terrain pour une partie de nos travaux futurs.

S'agissant des résultats du Conseil ministériel de l'OSCE à Tirana, on aurait certes pu faire davantage, mais nous partons du principe que le FCS renferme encore en lui un important potentiel créatif qui lui permettra de prouver maintes fois l'importance de la dimension politico-militaire dans les travaux de l'OSCE.

À notre avis, les débats sur les moyens de rétablir la confiance et d'atténuer les tensions menés en préalable au Conseil ministériel sont déjà utiles en soi. Toutefois, force est malheureusement de constater que l'atmosphère de méfiance et de confrontation qui prévaut dans l'espace euro-atlantique a également eu un impact négatif sur la dimension politico-militaire de l'OSCE. À moins que l'OTAN n'abandonne sa politique d'« endiguement » de la Russie, nous ne voyons pas l'intérêt de moderniser le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité. Nous attendons de l'OTAN qu'elle fasse évoluer sa position. Nous ne manquons pas de patience.

Nous sommes d'accord sur le fait que les femmes doivent bénéficier de chances égales de participer aux questions complexes de la sécurité politico-militaire. Nous attendons du Forum qu'il mène ses activités dans ce domaine dans les limites strictes de son mandat en se concentrant sur l'impact que l'accumulation déstabilisatrice et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des munitions ont sur les femmes et les enfants, sur la contribution des femmes à la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous voudrions faire observer que ce sont précisément de ces aspects que nos ministres réunis lors des conseils ministériels de l'OSCE de ces dernières années nous ont chargé de nous occuper.

Le vaste éventail des questions liées à la fourniture d'une assistance aux États participants dans le domaine des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) sert depuis longtemps de cadre aux efforts déployés conjointement par l'ensemble des États participants et apporte une contribution concrète et tangible au renforcement de la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Dans le contexte actuel des travaux du Forum, l'importance et l'utilité de ce cadre ont considérablement augmenté, en particulier comme facteur pour nous aider à façonner un programme positif. Nous attendons avec intérêt de poursuivre l'examen de ce thème et d'obtenir de nouveaux résultats concrets dans nos travaux normatifs et pratiques concernant les ALPC et les SMC.

Madame la Présidente,

En conclusion, nous tenons à confirmer l'utilité des débats ayant eu lieu au Forum en prévision de la réunion du Conseil ministériel. Nous pensons qu'il est nécessaire d'exploiter la ressource que constitue cet apport intellectuel des plus concrets pour relancer les travaux de notre organe de négociation et de prise de décisions au cours de l'année à venir. Nous tenons par ailleurs à remercier la Présidence albanaise de l'OSCE de son organisation et de sa conduite magistrales de la réunion du Conseil ministériel. Nous remercions l'Allemagne et toutes les délégations qui nous ont accompagnés dans ce marathon de négociations ardues.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.

963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Aujourd'hui se tient au Forum le dernier débat de l'année en cours sur les aspects politico-militaires de la situation en Ukraine. Nous proposons de profiter de cette occasion pour faire le point sur les débats qui ont été menés et évaluer notre progression dans le règlement du conflit interne ukrainien.

Le conflit dans le Donbass entre dans sa septième année. La confrontation armée a déjà coûté la vie à plus de 13 000 personnes et 30 000 ont été blessées. C'est le prix que les habitants du Donbass ont eu à payer pour avoir exprimé leur désaccord avec l'orientation suivie par les responsables politiques arrivés au pouvoir à Kiev après le coup d'état anticonstitutionnel perpétré en février 2014.

Les dirigeants ukrainiens actuels ont promis d'appliquer les accords de Minsk et d'assurer la paix dans le Donbass d'ici la fin de 2020. Les délais donnés expirent et il n'y a toujours pas de résultat. Plutôt que de déployer des efforts ciblés pour résoudre le conflit, le Gouvernement ukrainien a fait de la démagogie publique et a manipulé cyniquement les faits en restant muettement inactif dans l'exécution de ses engagements au titre de l'Ensemble de mesures et des instructions données dans le cadre du format Normandie. Le Plan d'action commun pour la mise en œuvre des accords de Minsk présenté récemment par la partie ukrainienne contredit fondamentalement l'esprit et le contenu de ces accords.

Il n'y a rien à célébrer non plus à l'occasion d'un autre anniversaire : il y a un an exactement, le 9 décembre 2019, le sommet des Quatre de Normandie s'est tenu à Paris. En raison de la position destructive du Gouvernement ukrainien, la très grande majorité des décisions prises à l'époque n'ont pas encore été mises en œuvre. La partie ukrainienne continue de rechigner à conclure un accord avec le Donbass sur les aspects juridiques de son statut spécial. La « formule Steinmeier » n'a pas été intégrée dans la législation ukrainienne. Il n'y a toujours pas de réels progrès dans l'approbation de nouvelles zones pour le retrait des forces et du matériel le long de la ligne de contact ou de zones de déminage. Je suis persuadé qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler que les instructions du sommet de Paris auraient dû être exécutées dès le mois d'avril dernier.

Par ailleurs, bien que grâce aux mesures supplémentaires de renforcement du régime de cessez-le-feu qui sont en vigueur depuis le 27 juillet dernier, les violations du « régime de silence » dans le Donbass soient généralement peu fréquentes, des civils continuent d'être blessés ou tués en raison des bombardements ou des munitions non explosées et des mines. Les forces armées ukrainiennes déploient du matériel militaire dans des implantations situées à proximité de la ligne de contact et rassemblent également un grand nombre de chars et de systèmes de défense aérienne dans la région. La délégation russe a demandé instamment à de nombreuses reprises à la délégation ukrainienne de fournir au Forum des informations détaillées sur les effectifs des forces armées ukrainiennes dans le Donbass, sur les endroits où sont stationnées leurs unités et sur les systèmes d'armes utilisés dans les bombardements ainsi que leur origine. Malgré la transparence militaire affichée par le Gouvernement ukrainien, il n'a fourni aucune réponse jusqu'à présent. La partie ukrainienne a manifestement quelque chose à cacher.

Il n'est pas surprenant que, dans ces circonstances, les représentants ukrainiens officiels continuent d'utiliser vigoureusement les clichés de la propagande à propos d'une « agression » pour essayer de dissimuler le fait que le Gouvernement ukrainien poursuit son opération punitive contre son propre peuple dans le Donbass. Les résultats désastreux de cette politique « défensive » – pour reprendre le terme utilisé par les représentants ukrainiens – sont attestés dans les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO). Ces trois dernières années, 75 % des victimes parmi la population civile sont originaires des territoires qui échappent au contrôle du Gouvernement ukrainien. Qui est donc le véritable responsable de cette agression ?

En violation des accords de Minsk, les autorités ukrainiennes continuent de rejeter obstinément le dialogue avec les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. Le fait que le Gouvernement ukrainien « musèle » le peuple du Donbass n'est guère surprenant. Comme le dit le proverbe, « une conscience qui n'est pas tranquille se trahit ». Mais le fait que cette situation soit activement tolérée par les « chaperons » occidentaux de l'Ukraine et par les comédiateurs du règlement pacifique soulève un certain nombre de questions. En particulier, le comportement des gouvernements allemand et français, qui ont tout fait pour saboter une réunion informelle selon la formule Arria des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Ensemble de mesures de Minsk, est inexplicable. Ils voulaient avant tout empêcher les représentants du Donbass, qui participent directement aux négociations en vue d'un règlement, de faire des déclarations. La réunion a néanmoins eu lieu le 2 décembre 2020, mais l'Allemagne, la France et les autres pays occidentaux ont préféré l'ignorer.

De telles actions sont fondées sur une réticence à révéler ce qui se passe réellement dans l'est de l'Ukraine. Après tout, la raison d'être de tout règlement est de permettre aux parties au conflit de s'exprimer. Cet incident compromet le rôle des gouvernements allemand et français en leur qualité de médiateurs dans le règlement de la crise ukrainienne et atteste leur souhait de « couvrir » les actions des autorités à Kiev. Dans ce contexte, de sérieux doutes se font jour quant aux assurances données par le distingué représentant français à la 962^e séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité quant à l'impartialité de la France et de l'Allemagne en tant que participants au format Normandie. Nous le répétons : les faits tendent à prouver le contraire.

En sa qualité de comédiateur du processus de paix, la Russie souligne que toute nouvelle prolongation de la violence armée dans l'est de l'Ukraine est inacceptable. Le Gouvernement ukrainien devrait mettre fin immédiatement à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer le matériel militaire et les mercenaires étrangers du territoire ukrainien. Il est indispensable que le blocus socio-économique inhumain du Donbass soit levé et qu'un statut spécial soit accordé d'urgence à la région elle-même. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine en vertu des accords de Minsk doivent être remplies. Les mesures politiques et les mesures de sécurité sont étroitement liées entre elles et devraient être mises en œuvre simultanément. Il est impossible de parvenir à un règlement global de la crise en Ukraine sans résoudre les questions politiques. Nous soulignons que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions données au sommet au format Normandie tenu à Paris.

Madame la Présidente,

La crise qui perdure en Ukraine est le résultat du coup d'état de février 2014 qui a été orchestré, financé et organisé depuis l'étranger et a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et à la souffrance de millions de civils ukrainiens. Depuis maintenant plus de six ans, les « chaperons » occidentaux du Gouvernement ukrainien n'ont pas véritablement cherché à promouvoir une véritable cessation des hostilités, mais ont plutôt financé et formé l'armée ukrainienne en lui fournissant des armes. Les États-Unis d'Amérique battent tous les records à cet égard. D'après l'Agence de coopération en matière de sécurité et de défense des États-Unis, au cours de l'exercice 2020, le Gouvernement des États-Unis a vendu au Gouvernement ukrainien des biens militaires d'une valeur de 510 millions de dollars dans le cadre du programme des ventes militaires à l'étranger, ce qui représente le double du montant des années précédentes. Les chiffres annoncés aujourd'hui par la délégation des États-Unis - le Gouvernement des États-Unis a alloué depuis 2014 plus de deux milliards de dollars au Gouvernement ukrainien pour ses besoins militaires - sont faramineux. Récemment, la 28^e brigade indépendante mécanisée des forces armées ukrainiennes a procédé à des exercices tactiques en se servant de systèmes de missiles anti-char Javelin des États-Unis. Rien de tout cela n'est propice à la réduction des tensions militaires que les États-Unis et les partenaires occidentaux appellent régulièrement de leurs vœux mais renforce plutôt le « parti de la guerre » à Kiev et ses aspirations belligérantes concernant le Donbass. Nous tenons à souligner que les États participants de l'OSCE qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes parmi la population civile et de la poursuite des destructions dans le Donbass.

Il est temps que les « chaperons » occidentaux du Gouvernement ukrainien cessent enfin d'être complices de ses tentatives de présenter le conflit comme un conflit interne plutôt qu'externe afin de continuer d'accuser sans fondement la Russie – garante et médiatrice du règlement – de « nuire » aux efforts visant à parvenir à la paix. Nous nous souvenons bien des observations des autorités à Kiev selon lesquelles elles ont besoin des accords de Minsk afin que la pression des sanctions puisse continuer d'être exercée sur la Russie. Nous avertissons que la poursuite de cette politique est porteuse de conséquences imprévisibles et, à tout le moins, qu'elle fait dérailler le règlement de paix.

Madame la Présidente,

Notre position concernant le conflit interne ukrainien est connue et demeure inchangée : L'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 doit être mis en œuvre intégralement dans le cadre d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Louhansk et de Donetsk. En sa qualité de médiatrice, la Fédération de Russie est disposée à faire tout ce qu'elle peut pour y contribuer. Toutes les possibilités et tous les mécanismes de promotion d'un règlement pacifique sont disponibles. Les progrès dépendent de ce que le Gouvernement ukrainien soit véritablement prêt à dialoguer directement, dans l'optique de parvenir à des résultats concrets, avec les représentants du Donbass.

Nous attendons de nos partenaires allemands et français dans le cadre du format Normandie qu'ils s'acquittent de façon responsable de leur rôle de comédiateurs, ce qui présuppose une attitude impartiale à l'égard du Gouvernement ukrainien et des autorités de Donetsk et de Louhansk, les encourageant à appliquer intégralement l'Ensemble de mesures de Minsk et les décisions prises dans le cadre du format Normandie.

En conclusion, permettez-moi d'évoquer brièvement les observations faites aujourd'hui à propos de la situation en Crimée. Ce sujet est définitivement clos et nous n'avons aucune intention d'en parler.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/969
9 December 2020
Annex 6

FRENCH
Original: RUSSIAN

963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 5 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Madame la Présidente,
Excellences,
Distingués collègues,

J'ai le plaisir d'être en mesure de vous annoncer que l'Allemagne a décidé de mettre à nouveau des moyens financiers à disposition pour le programme de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (ALPC/SMC).

Notre contribution s'élève à 1 000 000 d'euros.

Durant notre Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité, nous avons souligné l'énorme importance que ce programme mené dans l'espace de l'OSCE revêt depuis des années pour l'Allemagne. Nous maintiendrons donc notre soutien financier au moins jusqu'en 2023.

Je suis également heureux de pouvoir vous annoncer que l'Allemagne a décidé une fois de plus de mettre à disposition des moyens financiers pour les activités de sensibilisation au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité prévues en 2021.

Notre contribution s'élève à 60 000 euros.

Nous espérons que la situation liée à la pandémie nous permettra de reprendre dans les plus brefs délais les activités de sensibilisation qui ont été reportées indéfiniment en 2020.

Nous serions heureux que d'autres États participants apportent également leur soutien financier aux projets relatifs aux ALPC/SMC et au Code de conduite.

Madame la Présidente, je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/969
9 December 2020
Annex 7

FRENCH
Original: ENGLISH

963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 5 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Excellences,
Chers collègues,

Lors de la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), qui s'est tenue les 13 et 14 octobre, un grand nombre de suggestions ont été soumises pour examen. Celles-ci ont été compilées dans un document intitulé « Survey of Suggestions », qui a été distribué le 27 novembre sous la cote SEC.GAL/179/20. La réunion a porté sur un large éventail de sujets traduisant la nature complexe et multiforme de la question des ALPC et des SMC.

Le mécanisme d'assistance prévu par les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC a été l'un des sujets qui a donné lieu aux discussions les plus animées lors de la réunion. Il ne fait aucun doute que les documents de l'OSCE constituent en eux-mêmes un cadre normatif suffisant et qu'il est inutile de les adapter de quelque manière que ce soit. Néanmoins, il est essentiel de veiller à ce que les mécanismes existants restent utiles, réactifs et cohérents.

Ayant décidé de s'occuper de cette question avec l'Allemagne et la Suisse, l'Autriche annonce le lancement au début de l'année prochaine d'un examen qui y sera consacré. Le processus d'examen continu des guides des meilleures pratiques servira de méthode de travail pour ce nouvel examen, qui doit être effectué de manière inclusive et transparente en procédant par étapes. Des informations plus détaillées sur cette initiative seront fournies demain lors de la réunion du Groupe informel des amis sur les ALPC et les SMC.

Je vous remercie de votre attention.



963^e séance plénière

Journal n° 969 du FCS, point 5 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Madame la Présidente,
Excellences,
Chers collègues,

À la 954^e séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité, tenue le 16 septembre 2020, la délégation serbe a informé tous les États participants que le Gouvernement de la République de Serbie avait décidé, le 9 septembre 2020, de suspendre tous les exercices et activités militaires avec l'ensemble de ses partenaires pour les six mois à venir, sans exception (FSC.JOUR/960, annexe 10).

À cet égard, permettez-moi de vous informer que le Gouvernement serbe a, le 3 décembre 2020, annulé sa décision du 9 septembre 2020.

Le Gouvernement serbe a également décidé, le 3 décembre 2020, de suspendre la participation du pays à tous les exercices militaires internationaux jusqu'au 8 mars 2021.

En annulant sa décision antérieure et en adoptant cette dernière, qui est la plus récente, le Gouvernement a créé toutes les conditions nécessaires à l'exécution de l'ensemble des activités relevant de la coopération militaire internationale, à l'exception de la participation de personnel du Ministère de la défense de la République de Serbie et des forces armées serbes à des exercices militaires internationaux jusqu'au 8 mars 2021.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.